

Commune de Noyen sur Sarthe
Conseil municipal du
16 juin 2016, 20h30

Date de convocation : le 9 juin 2016

Date d'affichage : le 9 juin 2016

Nombre de Conseillers :

En exercice : 22

Présents : 16

Votes : 17 (1 procuration)

Ordre du jour

2016-62 - Informations diverses

2016-63 – Délégations marchés publics : décisions du Maire et des adjoints

2016-64 - Délégation du droit de préemption urbain

2016-65 – Extension du périmètre du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de Malicorne

2016-66 – Jury d'assises

2016-67 - Durée d'amortissement Bornes d'Apport Volontaire

2016-68 – Personnel communal

2016-69 – Montant des surtaxes communales d'assainissement

2016-70 – Attribution du marché Fourniture de repas au restaurant scolaire

2016-71 – Attribution du marché Aménagement du carrefour RD35-RD309

2016-72 – Présentation du programme Voirie 2016

2016-73 – Présentation du projet d'aménagement du parking Rue des Remparts

2016.74 –Présentation du projet de raccordement d'assainissement collectif du Jousse

2016.75 – Convention de prestation de service Ecole de musique

2016.76 – Convention de mise à disposition de la garderie périscolaire

2016.77 - Communauté de communes Loué-Brûlon-Noyen : convention pour l'organisation de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement

2016.78 – Numérotation complémentaire d'une voie communale

2016.79 - Questions diverses

Le 16 juin 2016, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MORICE, Maire de Noyen-sur-Sarthe.

Etaient Présents : Marie-Madeleine AUTRET, Magali COMPAIN, Michèle DESSEIGNE, Chantal GALATI, Marie-Claire GAUTIER, Lionel JARRIÉ, Alain LANCELEUR, Jacques LIONS, Pascal LINEY, Alain MARTIN, , Michel MONTREUIL, Jean-Louis MORICE, Véronique OGE, Didier REAUTÉ, Mathilde SAULNIER, Régis SAUDUBRAY,

Etaient absents, excusés : Fabien FISSON, Laurent FOURMOND, Patricia GUILLOCHON-BRION, Fanny LAINEY, Stéphanie MEISSER-MENARD, Annick NAVEAU

Secrétaire : Mathilde SAULNIER

✓ **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 avril 2016**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil d'approuver le procès-verbal de la réunion précédente.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2016.62- Informations diverses

NEANT

2016.63 – Délégations marchés publics : décisions du Maire et des adjoints

11 : Cendriers extérieurs pour la mairie et la salle polyvalente, Comat & Valco (Montagnac) d'un montant de 343,00 € H.T.

12 : Chariot ménage pour l'école maternelle, Orapi Hygiène (Melesse) d'un montant de 237,07 € H.T.

13 : Tondeuse thermique tractée Viking pour l'atelier, Équip'jardin (Le Mans) d'un montant de 1 566,98 € H.T.

14 : Fourneau gaz et placard pour la cantine, Froid Express (Le Mans) d'un montant de 2 019,84 € H.T.

15 : Écrans LED pour la mairie, Delta Technologies (La Ferté Bernard) d'un montant de 403,20 € H.T.

16 : Banquette adulte et fauteuil pour la garderie, Wesco (Cerizay) d'un montant de 385,00 € H.T.

17 : Bacs à album pour la garderie, Wesco (Cerizay) d'un montant de 196,17 € H.T.

18 : Remorque Lider Robust pour l'atelier, MBC Remorques (Allonnes) d'un montant de 1 375,44 € H.T.

19: Tables, chariot et chaises pour la salle polyvalente, Sedi Equipement (Uzes) d'un montant de 2 017,00 € H.T.

20 : Distributeur de sacs à déchet canin, Aprico (Annecy) d'un montant de 337,00 € H.T.

21 : Chaises pour l'école maternelle, Manutan Collectivité (Niort) d'un montant de 239,14 € H.T.

22 : Plaques de rue, Signalisation Lacroix (Saint Herblain) d'un montant de 828,68 € H.T.

23 : Banquette modulable et pot pour le lotissement la Paluelle, Atech (Cholet) d'un montant de 1 039,00 € H.T.

24 : Terrassement terrain de jeux proximité de la plage, SARL Naveau (Noyen sur Sarthe) d'un montant de 1 340,84 € H.T.

2016.64 - Délégation du droit de préemption urbain

Monsieur le Maire rend compte des ventes de biens immobiliers soumis au Droit de Préemption Urbain n°2016-09 à 2016-13. Il n'a pas exercé de droit de préemption sur ces ventes.

2016.65 – Extension du périmètre du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de Malicorne

La Commune de Noyen est membre du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de Malicorne (SIVU de Malicorne) dont la compétence concerne le fonctionnement et

l'investissement de la salle de sport, l'entretien et l'aménagement du parking situés aux abords du collège Marcel Pagnol.

Le Comité syndical du SIVU a donné son accord par délibération en date du 30 mars 2015, pour inclure les communes d'Arthezè, Bousse, Le Bailleul, Villaines-sous-Malicorne au sein du périmètre du Syndicat.

Les quatre communes ont ensuite accepté cette adhésion.

Monsieur le Maire rappelle que ces communes participent financièrement au fonctionnement du Syndicat depuis sa création mais n'avaient pas adhéré afin d'éviter le doublon de compétence avec leurs communautés de communes respectives. Aujourd'hui le doute étant levé, une adhésion permettra de rétablir la situation.

Conformément à l'article L. 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Conseils municipaux des communes membres du SIVU doivent délibérer dans un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération afin d'approuver l'adhésion de ces nouvelles communes.

Le défaut de délibération dans un délai de trois mois vaut acceptation du Conseil municipal.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE l'adhésion des communes susvisées au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de Malicorne.

2016.66 – Jurés d'assises

Il est procédé, à partir de la liste électorale, au tirage au sort des jurés d'assises qui constitueront la liste préparatoire à la liste annuelle des jurés d'assises susceptibles d'être appelés à siéger au cours des assises de l'année 2017. Sont désignés :

- Page 178, ligne 6 – Mauricette POMMIER, épouse Allory
- Page 3, ligne 5 – Stéphane ANGOULVANT
- Page 185, ligne 4 – Christine RENAUD, épouse MURET
- Page 121, ligne 8 – Laurence LEGUILLOU, épouse VEAU
- Page 53, ligne 3 – Anaïs DA SILVA
- Page 171, ligne 9 – Christophe PICOULEAU

2016.67 – Durée d'amortissement Bornes d'Apport Volontaire

Monsieur le Maire propose de retenir la durée d'amortissement pour l'équipement des Bornes d'Apport Volontaire : 5 ans.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

Monsieur Jarrié indique que la durée d'amortissement retenue au sein de la communauté de communes Loué-Brûlon-Noyen est de 10 ans.

2016-68 – Personnel communal

2016-68.1 – Emplois communaux occasionnels

Atelier :

Afin de faire face aux congés annuels des agents, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire, à recruter pour un besoin occasionnel, un agent non titulaire à temps complet, rémunéré sur la base du 1^{er} échelon d'adjoint technique, du 4 juillet au 2 septembre 2016.

Madame Ogé demande si le recrutement est effectué.

Monsieur le Maire répond qu'un jeune homme titulaire d'un BTS paysagiste et ayant de l'expérience a été recruté.

2016-68.2 - Emplois communaux occasionnels – Temps d'Activité Périscolaire

Pour la poursuite de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de la nécessité de recruter trois agents non-titulaires, au maximum, rémunérés sur la base du 1^{er} échelon d'adjoint d'animation, du 1^{er} septembre au 16 décembre 2016.

Après délibération, le Conseil municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire et le charge de recruter 3 agents.

2016-68.3 – Recrutement d'emplois communaux occasionnels – Restaurant scolaire

Afin d'encadrer au mieux les enfants déjeunant au restaurant scolaire, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à recruter au maximum deux agents non titulaires, rémunérés sur la base du 1^{er} échelon d'adjoint technique du 1^{er} septembre au 16 décembre 2016.

Après délibération, le Conseil municipal valide la proposition de Monsieur le Maire et le charge de recruter 2 agents.

2016-69 – Montant des surtaxes communales d'assainissement

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal deux options : l'augmentation des surtaxes d'assainissement pour 2017 ou leur maintien.

<i>Abonnement</i>	<i>2015</i>	<i>+ 2%</i>
0 à 1000 m ³	10,05€	10,25
plus de 1000 m ³	167,45€	170,80
<i>Consommation au m³</i>	<i>2%</i>	<i>+2%</i>
0 à 1000 m ³	0,604€	0,616
au-delà de 1000 m ³	0,549€	0,559

Le Conseil Municipal décide de maintenir les surtaxes communales assainissement à l'identique.

2016-70 – Attribution du marché Fourniture de repas au restaurant scolaire

Lancé sous forme de marché à procédure adaptée, l'avis d'appel public à concurrence a été envoyé à la publication le 30 avril 2016. Il est paru sur le portail des marchés publics de la Sarthe, et dans le journal Ouest France.

La date limite de remise des offres était fixée au 28 mai 2016 à 12h00.

La commission d'appel d'offres s'est réunie mardi 31 mai 2016 pour ouvrir les plis et enregistrer les offres. 3 entreprises ont déposé une offre.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de retenir : - RESTAUVAL – Le Mans (sans l'entretien préventif) aux tarifs suivants :

Elève de l'Ecole maternelle	Elève de l'Ecole Primaire	Adulte
2.26€	2.32€	2.85€

Ce marché sera conclu pour une durée d'un an à compter du 31 Août 2016 renouvelable deux fois par période d'un an.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le marché et tout document nécessaire à son exécution.

Monsieur Jarrié demande qui est la personne responsable de la bonne exécution du cahier des charges.

Monsieur le Maire indique que c'est Patricia Guillochon-Brion, responsable du restaurant scolaire.

2016-71 – Attribution du marché Aménagement du carrefour RD35-RD309

Monsieur le Maire rappelle le projet.

Lancé sous forme de marché à procédure adaptée, l'avis d'appel public à concurrence a été envoyé à la publication le 11 mai 2016. Il est paru sur le portail des marchés publics de la Sarthe, et dans le journal Ouest France.

La date limite de remise des offres était fixée au 6 juin à 12h30.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le mardi 7 juin 2016 pour ouvrir les plis et enregistrer les offres. 4 entreprises ont déposé une offre.

Monsieur le Maire rend compte de l'analyse des offres. Il propose au conseil municipal de retenir l'entreprise suivante pour un montant de 324 090 € HT soit 388 908 € TTC, intégrant l'option :

- LUC DURAND – PRUILLE (49)

Monsieur le Maire précise que les espaces verts seront aménagés par les services municipaux.

2016-72 – Présentation du programme Voirie 2016

Monsieur le Maire présente les quatre projets concernés : la reprise de l'allée du cimetière ; la réfection des trottoirs Rue de la Croix Fleurie ; le traitement en enrobé des Bornes d'Apport Volontaire situées au Complexe salle polyvalente-gymnase et la Rue Gambetta.

L'estimation des travaux se révèle supérieure aux crédits inscrits dans le budget primitif. Les crédits nécessaires seront affinés lors de la réception des offres.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à lancer le marché et à signer tous documents relatifs à la réalisation de ces travaux.

Monsieur le Maire indique que la Communauté de communes Loué-Brûlon-Noyen souhaite installer de nouvelles bornes car le système du tri va évoluer. Il précise que la Commune ne participera pas financièrement à ces ajouts.

Monsieur Réauté s'interroge sur le déclenchement du ramassage pour les bornes.

Monsieur Lanceleur indique qu'une rotation hebdomadaire est réalisée, selon le type des bornes et leur emplacement.

Madame Ogé demande quel est l'impact du temps consacré par les agents communaux au ramassage des déchets abandonnés.

Monsieur Lanceleur répond que deux agents sont mobilisés chaque vendredi pendant une matinée.

2016.73 – Présentation du projet d'aménagement du parking Rue des Remparts

Monsieur le Maire propose d'aménager 30 places de parking, dont deux destinées aux Personnes à Mobilité Réduite, le long de la voie ferrée. Les travaux porteraient sur la mise en place de l'éclairage public, la pose d'enrobés, le marquage au sol, la clôture et l'installation d'un portail pour les ateliers municipaux.

L'estimation des travaux réalisée par le cabinet d'étude étant trop élevée, Monsieur le Maire propose de retravailler ce dossier, afin de respecter l'enveloppe inscrite dans le budget primitif.

2016.74 – Présentation du projet de raccordement d'assainissement collectif du Jousse

Monsieur le Maire fait part des premières études réalisées par l'agence INGERIF. Les travaux d'assainissement puis de réfection de tranchées pourraient être engagés dès cet automne.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à lancer le marché et à signer tous documents relatifs à la réalisation de ces travaux.

Monsieur Jarrié demande si les travaux concernent le réseau d'eaux pluviales et d'eaux usées.

Monsieur le Maire répond que les eaux pluviales sont traitées par un réseau de fossés busés dans ce quartier. Il s'agit d'amener uniquement le réseau d'assainissement collectif pour les eaux usées.

2016.75- Convention de prestation de service Ecole de musique

Afin de poursuivre la mise en œuvre des Temps d'Activité Périscolaire, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de signer une convention de prestation de services à titre onéreux avec l'Ecole de musique intercommunale.

Les termes de la convention prévoient une indemnité horaire de 24€ TTC (charges et assurance comprises), à raison de 3H heures d'activités par semaine pour une durée de 3.5 mois (du 1^{er} septembre 2016 au 16 décembre 2016).

Après délibération, le Conseil municipal accepte la proposition de convention et charge le maire de la signer.

2016-76 – Convention de mise à disposition de la garderie périscolaire

Afin de répondre aux difficultés d'un certain nombre de parents d'élèves, Monsieur le Maire fait état de la mise à disposition de la garderie auprès de l'OGEC de l'Ecole Notre-Dame du Sacré-Cœur au cours de la période scolaire précédente.

L'OGEC est demandeuse du renouvellement de la convention de mise à disposition les mercredis en période scolaire, de 9H00 à 12H00 pour la durée suivante : du 1^{er} septembre au 16 décembre 2016. La mise à disposition est gratuite, les frais de fonctionnement (eau, électricité, chauffage ...) restants à la charge de la commune.

Après délibération, le Conseil municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire et le charge de signer la convention afférente.

2016.77 – Communauté de communes Loué-Brûlon-Noyen : convention pour l'organisation de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du nombre d'inscrits pour le mois de juillet 2016 sur le site de Noyen : 110 enfants maximum sont attendus.

Il propose de mettre à disposition le complexe salle polyvalente-gymnase à la disposition de la Communauté de communes.

Le Conseil municipal valide cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer une convention.

2016.78 - Numérotation complémentaire d'une voie communale

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire, en application de l'article L 2213-28 du CGCT qui précise : « Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire, qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Ainsi, il convient, pour faciliter le repérage, le travail des préposés de la Poste et autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et procéder à leur numérotation.

Le Conseil municipal est interrogé sur la demande suivante, émanant du Foyer « Résidence des Métiers », parcelle cadastrée AD69 : l'obtention d'une numérotation postale.

Le Conseil municipal considérant l'intérêt communal que représente la numérotation du foyer,

Après en avoir délibéré,

DECIDE et ADOPTE à l'unanimité la numérotation suivante :

Résidence des Métiers, n°2 bis Avenue du Maine.

2016.79 – Questions diverses

- Collection de livres ecclésiastiques : Une série de plusieurs centaines de livres, essentiellement de nature religieuse, est actuellement conservée dans le grenier de la mairie, dans des conditions de conservation préventive inadaptées. Ces ouvrages, datant, pour le plus ancien du milieu du 16^e siècle, et pour la majeure partie des 17 et 18^e siècles, pourraient provenir de l'ancien couvent des Cordelières, actif entre les années 1650-1750. Aucun fonds d'archives n'est conservé pour cet établissement, aujourd'hui remplacé par l'Ecole Pierre et Marie Curie. Les Archives Départementales de la Sarthe n'ont pas la compétence pour accueillir cette collection, dont la provenance n'est pas connue. La Bibliothèque Diocésaine pourrait en revanche l'accueillir, afin que les livres soient entretenus et consultables par tous.

Le Conseil municipal valide le transfert de cette collection à la Bibliothèque Diocésaine, sous la forme d'un dépôt, et en conservant la pleine et entière propriété.

- Espace Santé- création d'un poste de chargé d'accueil : L'arrivée d'un nouveau médecin est confirmée pour le 1^{er} octobre. La création d'un poste de chargé d'accueil, porté la Commune mais dont les frais sont entièrement refacturés (salaire et charges), est demandé par les trois médecins qui exerceront à Noyen. La rémunération serait déterminée au grade d'adjoint administratif de 2^e classe, échelon 1.

Madame Galati s'étonne que les médecins n'engagent pas en direct ce salarié destiné à leur activité.

Monsieur le Maire répond que les freins actuels sont administratifs – création d'une société- Il a toutefois précisé que le poste ouvert par la collectivité serait d'un an maximum, sous forme d'un contrat à durée déterminée non renouvelable. Monsieur le Maire fera un point d'étape deux mois avant la fin du CDD pour évoquer la suite à donner à cette mission.

Madame Ogé s'interroge sur le jury de recrutement, Monsieur Réauté sur les compétences demandées et Monsieur Jarrié sur le représentant hiérarchique.

Il est conclu que les compétences requises, le temps de travail, la définition des tâches devront être précisés par les médecins, par le biais d'un courrier officiel.

La question de la création d'un poste de chargé d'accueil sera à nouveau abordée lors du prochain conseil municipal.

- Espace Santé- équipement du poste : L'équipement du poste de travail adapté est programmé (poste informatique, chaise de bureau, fournitures administratives).
- Conditions de mise à disposition du bâtiment destiné à la petite enfance : Monsieur le Maire a proposé à Monsieur Vannier, président de la Communauté de

communes Loué-Brûlon-Noyen, le versement d'un loyer mensuel d'un montant de 496€ pour la mise à disposition exclusive du bâtiment. Un courrier en date du 9 juin dernier accuse réception de cette demande et y apporte une réponse négative.

Le Conseil municipal se positionne pour la mise à disposition à titre gracieux du bâtiment.

Une discussion est engagée sur le thème du manque d'harmonisation des compétences communautaires.

Les élus noyennais, non soutenus pour la gestion de leur gymnase, de leur restaurant scolaire, proposeront prochainement un projet à la Communauté de communes, autour de l'accueil des associations.

- Futur cadencement du TER pour juillet 2017 : La Commune est actuellement mobilisée par le biais de pétitions, qui courent jusqu'au 1^{er} juillet. Monsieur le Maire compte déjà sur le soutien de plusieurs élus locaux.

- Panneaux de signalisation illisibles : Madame Ogé indique que les panneaux situés Rue de Tassé sont en mauvais état. Monsieur Liney précise qu'ils ont déjà été signalés auprès du Conseil départemental.

- Déchaussement d'une pierre sur le pont : Madame Compain s'inquiète de l'état d'une pierre située sur le pont, qui semble se déchausser. Monsieur le Maire en rendra compte auprès du Conseil départemental.

La séance est levée à 23H40

Prochaine réunion du Conseil municipal

Jeudi 21 juillet 2016 à 20H30